

MISE EN DEMEURE**avant poursuites**

en date du 23/12/2015

(Art. L. 133-6-4 II, L.244-2 et L.244-3 du Code de la sécurité sociale)

Adressée en recommandé avec avis de réception

N° 2C11607832956

LP: 2C 116 078 3295 6



005307-01/01-0-0-0



Délivrée par :
RSI RHONE
CS 50065
69060 LYON CEDEX 06
Tél.: 3698

*Payer le
18/11/16
Chap Momo*

MLE AOUZAL HABIBA
SARL ALLIZEO WEB
57 R DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

N° TI : 827000002172622863

N° Identifiant : 272029935032773 C (à rappeler dans toute correspondance)

Mademoiselle,

VOUS ÊTES MIS(E) EN DEMEURE DE RÉGLER DANS UN DÉLAI D'UN MOIS, à dater de la réception de la présente, la somme dont vous êtes redevable envers la caisse RSI au titre des cotisations et contributions sociales obligatoires dont décompte ci-après et sans préjudice des majorations de retard qui continueront à courir jusqu'au règlement définitif desdites cotisations et contributions. Si vous avez des motifs valables, vous pouvez contester cette mise en demeure auprès de la Commission de Recours Amiable de la caisse RSI dont l'adresse figure ci-dessus dans le délai d'un mois à compter de sa réception. À défaut de paiement ou de contestation, dans le délai précité, des poursuites seront engagées sans nouvel avis selon les modalités indiquées au verso. Les frais en résultant seront à votre charge (articles R. 133-6, R. 612-11 et D. 133-16 du Code de la sécurité sociale).

LE DIRECTEUR ou son délégataire

VOIR AVIS IMPORTANT AU VERSO

Nature des sommes dues en cotisations, contributions, majorations ou pénalités	Période(s)				Versement(s) jusqu'au 21/12/2015	
	4e trim 15				Date	Montant
Maladie-Maternité provisionnelle	384,00				13/11/2015	2 788,00
Maladie-Maternité régularisation	219,00					
Indemnités journalières provisionnelle	32,00					
Indemnités journalières régularisation	7,00					
Invalidité provisionnelle	75,00					
Invalidité régularisation	52,00					
Retraite de base provisionnelle	1 028,00					
Retraite de base régularisation	1 285,00					
Retraite complém.Trche1-RCI provisionnelle	413,00					
Retraite complém.Trche1-RCI régularisation	524,00					
Allocations familiales provisionnelle	128,00					
Allocations familiales régularisation	445,00					
CSG - CRDS /rev.act+cot.ob provisionnelle	460,00					
CSG - CRDS /rev.act+cot.ob régularisation	736,00					
Majorations de retard	162,00					
Pénalités						
Sous/Total	5 950,00				Total Versement(s)	
Total dû		5 950,00			2 788,00	
TOTAL À PAYER		3 162,00 euros				
		sous réserve de majorations de retard à courir jusqu'à complet paiement				

JOINDRE à votre VERSEMENT et ADRESSER au CENTRE de PAIEMENT du RSI 6 RUE DU 19 MARS 1962 69691 VENISSIEUX CEDEX

MLE AOZAL HABIBA
N° dossier : 0081344510
Période(s) : de trim 15111
Montant : 3 162,00 Euros

N° SS : C 272029935032773
N° TI : 827000002172622863
Date : 21/12/2015

5585043 0042040049084 443502400818

BNP PARIBAS

Payez contre ce chèque non endossable
seul au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

à
LE COMPTAL
42450 SURY
7 RUE M. BERNARD
Payable en France

01435 00002400818
M MOHAMED AOZAL
57 RUE DES CHENES
3 IMPASSE LAURENT
42210 CRAINTILLIEX

Guichet N° 01435
0 820 82 00 01

chèque n°

à
Craintillieux

€ 3162,00

le 18/11/16

(18)